

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 687**3 mai 2002****SOMMAIRE**

Abraham S.A., Luxembourg	32951	Delmar Investments S.A.H., Luxembourg	32938
Aeronautical Technologies Company Limited Holding S.A., Luxembourg	32945	Duocom S.A., Alzingen	32964
Aeronautical Technologies Company Limited Holding S.A., Luxembourg	32945	E.P.P. Holding S.A., Luxembourg	32930
AGRANDIR, Agrandir l'Habitat, S.à r.l., Fentange	32973	E.P.P. Holding S.A., Luxembourg	32930
AGRANDIR, Agrandir l'Habitat, S.à r.l., Fentange	32974	Emda Luxembourg S.A., Strassen	32976
Algest Luxembourg S.A., Luxembourg	32941	Eureko Captive S.A., Luxembourg	32940
Algest Luxembourg S.A., Luxembourg	32941	Eureko Captive S.A., Luxembourg	32940
Alimentation Costa, S.à r.l., Grevenmacher	32962	Eurgas S.A., Luxembourg	32937
Alteza S.A., Luxembourg	32942	Eurofluid S.A., Esch-sur-Alzette	32949
Alteza S.A., Luxembourg	32942	European Tourism Holding S.A., Luxembourg	32970
Amphion Holding S.A., Luxembourg	32943	Evest Luxembourg S.A.	32947
Argus Integrated Solutions S.A., Luxembourg	32942	F.D.Q. S.A., Luxembourg	32951
Arinso Luxembourg S.A., Luxembourg	32943	F.D.V. Holding S.A., Luxembourg	32951
Assfinar S.A.H., Luxembourg	32957	F.G. Holding S.A., Luxembourg	32957
Bahia El Houda S.A., Esch-sur-Alzette	32948	False Prophets, S.à r.l., Luxembourg	32938
Bara S.A., Luxembourg	32958	False Prophets, S.à r.l., Luxembourg	32938
Bara S.A., Luxembourg	32958	Générale d'Investissements Holding S.A., Luxembourg	32944
Bara S.A., Luxembourg	32958	Générale d'Investissements Holding S.A., Luxembourg	32944
Baumeister Haus Luxembourg, Strassen	32946	GSL, S.à r.l., Wasserbillig	32933
Bimaco Alliances S.A., Dalheim	32956	GSL, S.à r.l., Wasserbillig	32934
Blubay S.A., Luxembourg	32954	IBC International Holdings S.A. Fulcrum, Luxembourg	32932
Blubay S.A., Luxembourg	32954	IBC International Holdings S.A. Fulcrum, Luxembourg	32932
Blubay S.A., Luxembourg	32954	Immobat, S.à r.l., Luxembourg	32957
Boucherie-Charcuterie Ronk Joseph, S.à r.l., Grevenmacher	32939	Infotekno S.A., Luxembourg	32952
Coiltrans, S.à r.l., Dudelange	32952	Innotec S.A., Soleuvre	32969
Comfort Immo S.A., Luxembourg	32946	Innotec S.A., Soleuvre	32970
Compagnie Financière du Textile S.A., Luxembourg	32949	International Timber S.A. Investment & Trading, Luxembourg	32937
Company Services S.A., Luxembourg	32937	Isolation 2000 S.A., Bascharage	32971
Constrolux S.A., Esch-sur-Alzette	32934	J & P Transervice S.A. Holding, Luxembourg	32950
Constrolux S.A., Esch-sur-Alzette	32936	J & P Transervice S.A. Holding, Luxembourg	32950
Côte d'Azur Investments S.A., Luxembourg	32936	J & P Transervice S.A. Holding, Luxembourg	32950
Dealinvest Holding S.A., Luxembourg	32975	16 Kingdoms Investment S.A., Luxembourg	32967
Decize Investments S.A., Luxembourg	32949	Kubelek S.A., Luxembourg	32945
Deepinvest S.A., Luxembourg	32974	Locarent S.A., Luxembourg	32931
		Lyra S.A., Luxembourg	32972

Mallory S.A., Luxembourg	32951	Société Commerciale de Représentation / SCR, S.à r.l., Bertrange	32952
Mecanair S.A., Luxembourg	32946	Sud Béton, S.à r.l., Pétange	32943
Minvest S.A., Luxembourg	32959	Sybase Europe Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	32936
Optimex S.A., Luxembourg	32959	Techno Invest Partner, S.à r.l., Remich	32959
Panatella Holding S.A., Luxembourg	32952	Techno Invest Partner, S.à r.l., Remich	32960
Polite S.A., Luxembourg	32931	The Upperware Company S.A., Luxembourg	32939
Polite S.A., Luxembourg	32931	Ticon-Group, S.à r.l., Luxembourg	32943
(d')PropperBotz S.A., Junglinster	32942	Toitures Lambrech Sylvain, S.à r.l., Pétange	32946
PwC Learning & Education Institute, Pricewater- houseCoopers Learning & Education Institute, S.à r.l., Luxembourg	32950	TrendyCash S.A., Luxembourg	32949
Rolaco Holding S.A., Luxembourg	32932	Union Technologies Luxembourg, S.à r.l., Stras- sen	32946
RTL 4 Holding S.A., Luxembourg	32963	Vanina Holding S.A., Luxembourg	32958
S.E.P.T. S.A., Luxembourg	32951	Vinca S.A., Roodt-sur-Syre	32944
S.E.P.T. S.A., Luxembourg	32951	Vinca S.A., Roodt-sur-Syre	32944
Sa.Ba.Fi. Participations S.A., Luxembourg	32954	Vision International S.A., Luxembourg	32961
SIT Group S.A., Luxembourg	32939	Wagener Hallé, S.à r.l., Gonderange	32961
Société Civile Esterina, Luxembourg	32938	Wagener Hallé, S.à r.l., Gonderange	32961
Société Civile Immobilière Beau Pré S.C.I., Stras- sen	32940	WEB International Networks S.A., Luxembourg	32948
Société Commerciale de Prestation et de Ges- tion / SCPG, S.à r.l., Bertrange	32966	WEB International Networks S.A., Luxembourg	32948
		Wies Frères, S.à r.l., Kehlen	32943

E.P.P. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.074.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 juin 1999

Les mandats de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant à Bissen (Luxembourg), de Madame Françoise Simon, employée privée, demeurant à Eischen (Luxembourg) et de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à Olm (Luxembourg) en tant qu'administrateurs et le mandat de la société FIN-CONTROLE S.A., Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 1999.

Certifié sincère et conforme

E.P.P. HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 77, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08849/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

E.P.P. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.074.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 2000

Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen, est nommé en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Fait à Luxembourg, le 2 juin 2000.

Certifié sincère et conforme

E.P.P. HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 77, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08852/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

LOCARENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.456.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour LOCARENT S.A.

R. Heinen

Administrateur-Délégué

(08516/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

POLITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 66.771.

Les comptes consolidés au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 2002, vol. 563, fol. 66, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(08522/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

POLITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 66.771.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
qui s'est tenue le 14 janvier 2002*

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de POLITE S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
- d'affecter les résultats comme suit:

- Perte à reporter 114.594,00 LUF

- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2002, vol. 563, fol. 66, case 11.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08523/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

POLITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 66.771.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue le 14 janvier 2002*

A l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de POLITE S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la société suite à la perte réalisée pour 1999 excédant 50 % du capital souscrit.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Managing Director

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2002, vol. 563, fol. 66, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08524/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

IBC INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. FULCRUM, Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 52.765.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 73, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(08525/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

IBC INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. FULCRUM, Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 52.765.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
qui s'est tenue le 28 septembre 2001*

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de IBC INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. FULCRUM, il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 mars 2001;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 2001;
- de recevoir la révision de KPMG SERVICES (sujet à corriger de menues erreurs à la satisfaction des administrateurs);
- d'affecter les résultats comme suit:
- dividendes à distribuer: 89.160,- USD (y compris mars et octobre);
- réserve légale: le maximum possible (estimé à 38,- USD); et
- le solde aux résultats reportés;
- accepter la nomination de KPMG SERVICES pour les fonctions de commissaire aux comptes;
- de renouveler les mandats des administrateurs actuels M. Marc Goguet, M. Lucius Smejda et LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.;
- d'approuver le concept d'un plan de recapitalisation visant à établir des divisions d'investissements indépendantes dans la société, sujet à son raffinement et approbation par des actionnaires dans une assemblée générale future.

Luxembourg, le 28 septembre 2001.

L. Smejda / M. Goguet.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 73, case 8.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08526/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

ROLACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 15.478.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 octobre 2001

Cinquième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de surveillance concernant l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Sixième résolution

Le mandat de commissaire de surveillance, ERNST & YOUNG, rue R. Coudenhove-Kalergi, Luxembourg, est renouvelé pour une nouvelle période d'un an prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2002.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a unanimement ratifié la nomination de Madame Eva Lorenzotti (née Jeanbart) et M. Saud A. Al Sulaiman comme nouveaux administrateurs de la compagnie.

Huitième résolution

Le mandat des administrateurs MM. A.A. Al Sulaiman, P. Jeanbart, Nicolas G. Homsy, M. Saud A. Al Sulaiman et Madame Eva Lorenzotti (née Jeanbart) est renouvelé pour une nouvelle période de deux ans prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROLACO HOLDING S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 85, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08528/045/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

GSL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 23, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 65.615.

Im Jahre zweitausendzwei, den elften Januar

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach,

Ist erschienen:

Dame Silke Schwarz, Geologin, wohnhaft in D-64289 Darmstadt, Pfannmüller-Weg 9,
alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GSL, S.à r.l., mit Sitz zu 5570 Remich, 21, rue de
Stadtbredimus,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Sektion B Nummer 65.615,
gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Gloden mit dem Amtssitze zu Grevemacher, am 27.
Juli 1998, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 743 vom 14. Oktober 1998,
und deren Statuten abgeändert wurden durch genannten Notar Gloden wie folgt:

- am 13. November 2000, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 383 vom 25.
Mai 2001,

- am 1. März 2001, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 827 vom 29. September
2001.

Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,- Fr.), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile
von je eintausend Franken (1.000,- Fr.), welche integral übernommen wurden durch Frau Silke Schwarz, vorgenannt.

Die vorbenannte Komparentin, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat den unterzeichneten Notar er-
sucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst das Gesellschaftskapital um viertausendzweihundertachtundvierzig Komma fünfund-
siebzig Luxemburger Franken (4.248,75 LUF) zu erhöhen, um es von seinem derzeitigen Betrag von fünfhunderttausend
Franken (500.000,- LUF) auf fünfhundertviertausendzweihundertachtundvierzig Komma fünfunddsiebzig Luxemburger
Franken (504.248,75 LUF) zu bringen, und zwar durch Einbeziehung einer freien Rücklage.

Ausserdem beschliesst sie die Umwandlung des Gesellschaftskapitals in die europäische Einheitswährung Euro, und
legt es auf den Betrag auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-) fest.

Zweiter Beschluss

Auf Grund des vorhergehenden Beschlusses, beschliesst die Gesellschafterin Artikel 6 der Statuten wie folgt abzuän-
dern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6. Gesellschaftskapital.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-) aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile
von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,-), welche Anteile integral übernommen wurden durch Dame Silke Schwarz,
Geologin, wohnhaft in D-64289 Darmstadt, Pfannmüller-Weg 9.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Remich nach Wasserbillig zu verlegen.

Die genaue Anschrift lautet: 6630 Wasserbillig, 23, Grand-rue.

Vierter Beschluss

Gemäss vorstehendem Beschluss wird der erste Absatz von Artikel 5 der Statuten wie folgt abgeändert, und erhält
folgenden Wortlaut:

Art. 5. Sitz. Absatz 1.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von
ungefähr fünfhundert Euro (500,-).

Da nichts weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs
erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand
und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Schwarz, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 15 janvier 2002, vol. 353, fol. 7, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 22. Januar 2002.

H. Beck.

(08529/201/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

GSL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 23, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 65.615.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 janvier 2002.

H. Beck.

(08530/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

CONSTROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 18, route de Belvaux.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu:

- Madame Cristina Maria Rodrigues Ferreira, femme de charges, demeurant à L-3919 Mondercange, 7, rue Arthur Thinnes,

- Monsieur Pedro Rodrigues, entrepreneur, demeurant à L-4051 Esch-sur-Alzette, 116, rue du Canal,

Tous deux ici représentés par Monsieur Eric Jolas, employé privé, demeurant à B-6740 Sainte-Marie-sur-Semois, Grand-rue, 65,

En vertu de deux procurations sous seing privé données le 20 novembre 2001,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps,

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CONSTROLUX S.A.

Cette société aura son siège social à Esch-sur-Alzette.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 2. La société a pour objet social l'entreprise générale de construction.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euros, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un (31,-) Euros chacune,

Les actions sont au porteur, sauf lorsque la loi en décide autrement.

Art. 4. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société ; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence ; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve engagée valablement par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.

Il est révocable en tout temps par l'assemblée générale.

Le commissaire sortant est rééligible.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille deux.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier samedi du mois de juin à 10 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire.

Art. 10. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 12. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés les comparants déclarent souscrire les mille (1.000) actions comme suit:

1) Madame Cristina Maria Rodrigues Ferreira, préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix neuf actions	999
2) Monsieur Pedro Rodrigues, préqualifié, une action.	1
Total: mille actions	<u>1.000</u>

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) chacune, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante (7.750,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de cinquante-six mille (56.000,-) francs.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont déclarés dûment convoqués et après délibération ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs

- Madame Cristina Maria Rodrigues Ferreira, préqualifiée,

- Monsieur Pedro Rodrigues, préqualifié,

- Monsieur Pedro Da Silva, employé privé, demeurant à L3919 Mondercange, 7, rue Arthur Thinnes.

La durée de leur mandat est fixée à six ans.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'assemblée générale.

2) Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, sise à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.

La durée de son mandat est fixée à six ans.

3) L'adresse du siège social est fixée à L-4025 Esch-sur-Alzette, 18, route de Belvaux.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer administrateur-délégué Monsieur Pedro Rodrigues, préqualifié.

5) La société se trouve valablement engagée par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Jolas, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 30 novembre 2001, vol. 420, fol. 23, case 10. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 janvier 2002.

U. Tholl.

(08531/232/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

CONSTROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 18, route de Belvaux.

Réunion du Conseil d'Administration

Aujourd'hui, le 30 novembre 2001.

S'est réuni le conseil d'administration de la société CONSTROLUX S.A., avec siège social à Esch-sur-Alzette, savoir:

- Madame Cristina Maria Rodrigues Ferreira, femme de charges, demeurant à L-3919 Mondercange, 7, rue Arthur Thinnes,

- Monsieur Pedro Rodrigues, entrepreneur, demeurant à L-4051 Esch-sur-Alzette, 116, rue du Canal,

- Monsieur Pedro Silva, employé privé, demeurant à L-3919 Mondercange, 7, rue Arthur Thinnes.

A l'unanimité des voix ils ont nommé administrateur-délégué, Monsieur Pedro Rodrigues, préqualifié.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Ainsi décidé à Luxembourg, 30 novembre 2001.

Signé: C. Rodrigues Ferreira, P. Da Silva, P. Rodrigues.

Enregistré à Mersch, le 21 janvier 2002, vol. 127, fol. 96, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 janvier 2002.

U. Tholl.

(08532/232/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

SYBASE EUROPE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 80.036.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08533/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

COTE D'AZUR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 72.422.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2002, vol. 563, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Signatures.

(08587/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

**COMPANY SERVICES S.A., Société Anonyme,
(anc. CM MARKETING S.A.).**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 74.292.

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CM MARKETING S.A., ayant son siège social à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine R.C. Luxembourg section B numéro 74.292, constituée suivant acte reçu le 3 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 373 du 24 mai 2000.

L'assemblée est présidée par Patrick Van Hees, employé à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique). L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guido Beysen, administrateur, demeurant à Nijlen (B).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 124 (cent vingt-quatre) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société en COMPANY SERVICES S.A.

2.- Modification afférente dix premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en COMPANY SERVICES S.A.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de COMPANY SERVICES S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, G. Beysen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 12CS, fol. 16, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

J. Elvinger.

(08540/211/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

EURGAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08534/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

INTERNATIONAL TIMBER S.A. INVESTMENT & TRADING, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 59.185.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2002, vol. 563, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Signatures.

(08588/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

DELMAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.034.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(08535/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

FALSE PROPHETS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg, 8, rue Sigefroi.
R. C. Luxembourg B 71.090.

It was proposed:

1. that for the purpose of the meeting, Steve Flynn should be appointed Chairman and that Betina Clausen should act in the role of Company Secretary.

2. that Mr. Steven Flynn, with immediate effect, should no longer be the Gérant Technique for «The Tube» café.

3. that Mr. Conor Magee be appointed as Gérant Technique for «The Tube» café as the representative of the company.

4. that Mr. Conor Magee, Gérant technique for «The Tube» Café should be allowed to bind the company with his signature, provided that it is accompanied by that of two Directors.

Resolved:

The shareholders resolved to accept all proposals contained in points 1 to 4 above.

S. Flynn / H. Bekaert / G. Dew / B. Clausen

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2002, vol. 563, fol. 66, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08545/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

FALSE PROPHETS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg, 8, rue Sigefroi.
R. C. Luxembourg B 71.090.

It was proposed:

1. that for the purpose of the meeting, Steve Flynn should be appointed Chairman and that Betina Clausen should act in the role of Company Secretary.

2. that Mr. Franck Rious, with immediate effect, should no longer be the Gérant Technique for «Q» café.

3. that Mr. Franck Rious no longer is allowed to bind the company with his signature.

4. that Ms. Betina Clausen be appointed as Gérant technique for «Q» Café as the representative of the company.

Resolved:

The shareholders resolved to accept all proposals contained in points 1 to 4 above.

S. Flynn / H. Bekaert / G. Dew / B. Clausen

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2002, vol. 563, fol. 66, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08546/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

SOCIETE CIVILE ESTERINA, Société Civile.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

Madame Denise Duchâteau a été nommée associé-gérant en remplacement de Monsieur Jean-Louis Baudrand, associé-gérant démissionnaire, par décision des associés prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2001.

L'article 7 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** La société est gérée et administrée par un associé-gérant qui est Madame Denise Duchâteau, administrateur de sociétés, demeurant à Casablanca, rue du Golfe de Syrte. »

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 83, case 3.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08562/047/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

SIT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 37, boulevard Grande Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 65.305.

—
*Extrait des résolutions du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
tenue en date du 6 novembre 2001*

Modification du capital social

Les actionnaires de la société SIT GROUP S.A. ont décidé de convertir le capital social de la société en euro.

La conversion en euro a été faite par augmentation du capital social, par incorporation d'une partie des bénéfices à concurrence de 13,31 EUR (treize euros et trente et un cents) pour le porter à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

L'article 5 des statuts est donc modifié de la manière suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la société est de 31.000,- EUR (trente et un mille euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de 24,80 EUR (vingt quatre euros et quatre vingt cents) chacune.»

Conseil d'administration

Après avoir constaté la démission de la société VAKAFORD CAPITAL S.A., prédésignée, de ses fonctions d'administrateur, l'assemblée générale a nommé avec effet immédiat Monsieur Serge Kreins, agent immobilier, demeurant à L-4237 Esch-sur-Alzette, 21, rue Karl Marx, aux fonctions d'administrateur de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2005.

Administrateur-délégué

Après avoir constaté la démission de la société VAKAFORD CAPITAL S.A., prédésignée, de ses fonctions d'administrateur-délégué, l'assemblée générale a nommé avec effet immédiat Monsieur Serge Kreins, agent immobilier, demeurant à L-4237 Esch-sur-Alzette, 21, rue Karl Marx, aux fonctions d'administrateur-délégué de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 80, case 6.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08547/720/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

BOUCHERIE-CHARCUTERIE RONK JOSEPH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 22, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 32.843.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 79, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08568/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

THE UPPERWARE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 48.928.

—
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire
tenue exceptionnellement le 20 septembre 2000 pour statuer sur les comptes clos au 30 septembre 1999*

Affectation du résultat

L'assemblée générale ordinaire a décidé, sur proposition du conseil d'administration décide de ne pas dissoudre la société et de reporter les pertes de l'exercice social clos au 30 septembre 1999 sur l'exercice en cours.

Conseil d'administration

Le mandat des administrateurs arrivant à son terme, l'assemblée générale décide de ne pas reconduire Monsieur Thierry d'Hulster dans ses fonctions d'administrateur de la société THE UPPERWARE COMPANY S.A., prédésignée. L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Guy Morel aux fonctions d'administrateur de la société, pour une période de 6 ans.

L'assemblée générale décide de reconduire les mandats de Monsieur Christian Rozet et celui de Madame Fabienne d'Hulster pour une durée de 6 ans.

Le conseil d'administration se présente désormais de la manière suivante:

- Monsieur Christian Rozet, ingénieur, demeurant à Bruxelles (Belgique);
- Madame Fabienne d'Hulster, assistance sociale, demeurant à Bruxelles (Belgique);
- Monsieur Guy Morel, demeurant à 1, avenue Ganza à Bujumbura, République du Burundi.

Le mandat des administrateurs nouvellement nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2005.

Administrateur-délégué

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Christian Rozet aux fonctions d'administrateur-délégué. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2005.

Commissaire aux comptes

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de la FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNES S.A., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, aux fonctions de commissaire aux comptes. Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2005.

Luxembourg, le 20 septembre 2000.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 80, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08550/720/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

EUREKO CAPTIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 62.147.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg le 21 décembre 2001*

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la valeur nominale des actions de la société.

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social de la société de Florins néerlandais en euro.

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à un million trois cent soixante et un mille trois cent quarante euro et soixante-cinq cents (EUR 1.361.340,65) représenté par trente mille (30.000) actions, sans valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUREKO CAPTIVE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 72, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08553/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

EUREKO CAPTIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 62.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUREKO CAPTIVE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 72, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08554/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BEAU PRE S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: Strassen.

Le 17 décembre 2001 les associés Madame Irène Weis-Witry, sans état, demeurant à Luxembourg, Madame Denise Weis, gérante de sociétés, épouse de Jean Reuter et Jean Reuter, réviseur d'entreprises, tous deux demeurant à Strassen se sont réunis en assemblée générale. Ils constatent que la totalité du capital est représenté par:

Madame Irène Weis-Witry, demeurant à Luxembourg	5.650 parts
Madame Denise Reuter-Weis, demeurant à Strassen	5.800 parts
Monsieur Jean Reuter, demeurant à Strassen	50 parts

Total: 11.500 parts
à LUF 1.000,- chacune faisant un capital de LUF 11.500.000,-.

Ils décident de procéder à une augmentation de capital de LUF 4.939,- pour porter le capital actuel de LUF 11.500.000,- à LUF 11.504.939,-.

Cette augmentation est souscrite et libérée comme suit:

Madame Irène Weis-Witry, demeurant à Luxembourg	2.427,- LUF
Madame Denise Reuter-Weis, demeurant à Strassen	2.491,- LUF
Monsieur Jean Reuter, demeurant à Strassen	21,- LUF
Total:	4.939,- LUF

Ils décident de transformer le capital de LUF 11.504.939,- en Euro 285.200,- représenté par 11.500 parts de Euro 24,80 chacune.

Ils décident de procéder à une deuxième augmentation de capital de Euro 142.600,- pour porter le capital actuel de Euro 285.200,- à Euro 427.800,- par l'émission de 5.750 parts nouvelles de Euro 24,80 chacune.

Cette augmentation est souscrite et libérée comme suit:

Monsieur Jean Reuter, demeurant à Strassen: 142.600,- Euro.

Suite à cette augmentation de capital la nouvelle répartition des parts est:

Madame Irène Weis-Witry, demeurant à Luxembourg	5.650 parts
Madame Denise Reuter-Weis, demeurant à Strassen	5.800 parts
Monsieur Jean Reuter, demeurant à Strassen	5.800 parts
Total:	17.250 parts

à Euro 24,80 chacune faisant un capital de Euro 427.800,-.

Suite à ces augmentations de capital l'article 5 des statuts deviendra:

«Le capital social est fixé à quatre cent vingt-sept mille huit cents euros (427.800,- Euro) divisé en dix-sept mille deux cent-cinquante (17.250) parts d'intérêts de vingt-quatre virgule quatre-vingt euros (24,80 Euro) chacune.

Il est réparti comme suit:

1. Madame Irène Weis-Witry, demeurant à Luxembourg, parts	5.650
2. Madame Denise Reuter-Weis, demeurant à Strassen, parts	5.800
3. Monsieur Jean Reuter, demeurant à Strassen, parts	5.800

Total: dix-sept mille deux cent-cinquante parts: 17.250»

Les augmentations de capital successives se chiffrent à cinq millions sept cent cinquante-sept mille quatre cent et neuf francs (LUF 5.757.409,-).

Les comparants requièrent la réduction du droit d'apport prévue en matière de société familiale par l'article 6 de la loi du 29 décembre 1971 et à cet effet déclarent que Madame Jean Reuter, née Denise Weis est la fille unique de la comparante Irène Witry, veuve de feu Camille Weis.

Fait à Luxembourg, le 17 décembre 2001.

I. Weis-Witry / D. Reuter-Weis / J. Reuter.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 62, case 2. – Reçu 28.787 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08582/517/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

ALGEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R. C. Luxembourg B 31.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(08566/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

ALGEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R. C. Luxembourg B 31.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(08567/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

ALTEZA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 52.800.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Agent domiciliataire

(08555/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

ALTEZA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 52.800.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Agent domiciliataire

(08556/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

ARGUS INTEGRATED SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 60.115.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale du 24 octobre 2000 approuve à l'unanimité les comptes annuels au 31 décembre 1999 et décide l'affectation suivante:

REPARTITION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	23.525.419
- Résultat reporté	10.640.661
- Résultat à affecter	34.166.080
- Affectation à la réserve immunisée	301.000
- Report à nouveau	33.865.080
	<hr/>
	34.166.080

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG

Signatures

(08557/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

d'PropperBotz S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6115 Junglinster, 4, Cité Flammant.
H. R. Luxemburg B 77.762.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 23. November 2001

Die Mitglieder des Verwaltungsrates beschließen, daß die Gesellschaft Dritten gegenüber wie folgt verpflichtet wird:

a) durch gemeinschaftliche Unterschrift zweier Verwaltungsräte, wobei eine dieser Unterschriften zwingend diejenige des geschäftsführenden Verwaltungsrates sein muß,

b) durch Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsrates sofern das Tagesgeschäft betroffen ist.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 563, fol. 33, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08581/830/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

ARINSO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 60.115.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale du 29 juin 2001 approuve à l'unanimité les comptes annuels au 31 décembre 2000 et décide l'affectation suivante:

REPARTITION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	20.155.099
- Résultat reporté	33.865.080
- Résultat à affecter	54.020.179
- Affectation à la réserve immunisée	889.000
- Report à nouveau	53.131.179
	<hr/> 54.020.179

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG

Signatures

(08558/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

SUD BETON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4711 Pétange, 12A, route d'Athus.
R. C. Luxembourg B 11.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 79, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08569/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

TICON-GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 25.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 79, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08570/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

WIES FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8284 Kehlen, 3, rue de Kopstal.
R. C. Luxembourg B 14.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 79, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08571/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

AMPHION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 63.982.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2002, vol. 563, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Signatures.

(08589/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

GENERALE D'INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 43.726.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 29 novembre 2001

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Franco Sala;
- Monsieur Piergiorgio Guidotti;
- Monsieur Patrick Rochas;

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

- EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 1999.

Luxembourg, le 11 janvier 2002.

P. Rochas

Administrateur

(08559/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

GENERALE D'INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 43.726.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 29 novembre 2001

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Franco Sala;
- Monsieur Piergiorgio Guidotti;
- Monsieur Patrick Rochas;

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

- EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 1999.

Luxembourg, le 11 janvier 2002.

P. Rochas

Administrateur

(08560/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

VINCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 9, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 40.508.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 79, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08572/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

VINCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 9, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 40.508.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 79, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08573/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

AERONAUTICAL TECHNOLOGIES COMPANY LIMITED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 49.366.

Le bilan au 29 février 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 10 août 2000

The meeting reappoints:

- Mr Claude Tournaire;
- Mr Patrick Rochas;
- Mr Jean-Marc Pizano;
- Mr Patrick Barrier;
- Mr Isak Botha;
- Mr Neils Petersen;
- Mr Philip Riley;
- Mrs Carla Heuvelmans-Perret;

as Directors,

and EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), with seat in Luxembourg as Auditor.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

P. Rochas

Administrateur

(08564/636/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

AERONAUTICAL TECHNOLOGIES COMPANY LIMITED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 49.366.

Le bilan au 28 février 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 10 août 2000

The meeting reappoints:

- Mr Claude Tournaire;
- Mr Patrick Rochas;
- Mr Jean-Marc Pizano;
- Mr Patrick Barrier;
- Mr Isak Botha;
- Mr Neils Petersen;
- Mr Philip Riley;
- Mrs Carla Heuvelmans-Perret;

as Directors,

and EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), with seat in Luxembourg as Auditor.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

P. Rochas

Administrateur

(08565/636/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

KUBELEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.011.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 janvier 2002.

Pour la société

J. Seckler

Le Notaire

(08677/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

UNION TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 140, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 79, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(08574/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

TOITURES LAMBRECH SYLVAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 163A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 48.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 79, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(08575/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

MECANAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 47.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 79, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(08576/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

COMFORT IMMO S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
H. R. Luxemburg B 55.011.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 2. Januar 2002

Gemäss Beschluss der Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre werden die Beschlüsse der Verwaltungsratssitzung vom 23. April 2001 bestätigt, womit sich der Verwaltungsrat ab dem 23. April 2001 wie folgt zusammensetzt:

- Robert Roth, wohnhaft in Audun-le-Tiche (F), Verwaltungsratsmitglied;
- Christian Faltot, wohnhaft in F-Villerupt, Verwaltungsratsmitglied;
- Waldemar Kronauer, wohnhaft in L-Gonderange, Verwaltungsratsvorsitzender, der mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt ist und die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift vertreten kann.

Luxemburg, den 2. Januar 2002.

Auszug für die Hinterlegung beim Amtsgericht Luxemburg und zur Veröffentlichung im Mémorial, Amstblatt des Grossherzogtums Luxemburg.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08578/830/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

BAUMEISTER HAUS LUXEMBURG.

Gesellschaftssitz: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 30.262.

Koordinierte Statuten hinterlegt auf der Gerichtskanzlei beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg am 25. Januar 2002.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Junglinster, den 23. Januar 2002.

J. Seckler

Der Notar

(08681/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

EVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 53.639.

*Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2001, tenue au siège social à 15 h***Bureau:**

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Monsieur E. Moutschen.

Le Président choisit Monsieur D. Decoster comme scrutateur et désigne Madame Blanquart en qualité de secrétaire de l'Assemblée.

Les administrateurs présents complètent le bureau.

Présences:

L'Assemblée constate que toutes les actions sont présentes ou représentées.

Tous les actionnaires présents ou représentés ont reçu une copie du rapport de gestion du Conseil d'Administration, des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000 ainsi que du rapport du Réviseur d'Entreprises et celui du Commissaire aux comptes.

Tous les actionnaires étant présents ou représentés, il n'est pas nécessaire de vérifier la conformité aux prescriptions légales des convocations pour la présente Assemblée.

En conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur.
3. Rapport du Commissaire aux comptes.
4. Approbation des comptes au 31 décembre 2000.
5. Décharge aux Administrateurs.
6. Décharge au Réviseur.
7. Décharge au Commissaire aux comptes.
8. Nomination d'un Administrateur.
9. Rémunérations.
10. Divers.

Délibérations:

1. Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration du rapport du Réviseur et de celui du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée approuve les comptes du 31 décembre 2000 à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

2. L'Assemblée décide ensuite à l'unanimité des voix présentes ou représentées de donner décharge aux Administrateurs, au Réviseur et au Commissaire aux comptes.

3. A l'unanimité, l'Assemblée ratifie la nomination en qualité d'Administrateur de Didier Boone. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

4. A l'unanimité, l'Assemblée décide des rémunérations suivantes:

Conseil d'Administration:

Le Président: LUF 300.000,- par exercice social.

Les administrateurs: LUF 200.000,- par exercice social.

L'administrateur J.-P. Vieslet sera rémunéré, en outre, à hauteur de LUF 50.000,- net/mois à effet au 1^{er} mars 2001.

L'Assemblée acte que la rémunération de l'Administrateur D. Decoster sera facturée par EUDIAL HOLDING S.A. dont il est Administrateur-Délégué.

Comité Financier:

Le Président: LUF 25.000,-/présence à majorer des frais de déplacement.

Les Membres (à l'exclusion des salariés de la société): LUF 15.000,-/présence à majorer des frais de déplacement.

5. Le mandat confié au Commissaire aux comptes, Paul Payon, expirant à l'issue de la présente Assemblée, celle-ci, à l'unanimité, décide du renouvellement du mandat pour une période de 3 ans, expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004. L'Assemblée décide d'une rémunération annuelle pour ce mandat de LUF 40.000,-

Plus rien n'apparaissant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 16 h.

E. Moutschen / J. Agie de Selsaten / J.-P. Vieslet / P. Payon / D. Decoster / D. Decoster / G. Blanquart

Président, Administrateur-Délégué / Administrateur / Administrateur / Commissaire aux comptes / Scrutateur, Administrateur / Secrétaire

EMOLUX S.A. / EUDIAL S.A. / DELOITTE & TOUCHE, Réviseur

Représentée par E. Moutschen / représentée par D. Decoster / représentée par B. Schaus

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 août 2001, vol. 320, fol. 82, case 1/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(08583/000/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

WEB INTERNATIONAL NETWORKS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
H. R. Luxembourg B 58.415.

—
Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 3. Januar 2002

Die Mitglieder des Verwaltungsrates haben beschlossen Herrn Jean Paul Kill zum Delegierten des Verwaltungsrates zu wählen.

Luxemburg, am 3. Januar 2002.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 29, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08577/830/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

WEB INTERNATIONAL NETWORKS S.A., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C. Luxembourg B 58.415.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 janvier 2002

- L'assemblée a décidé d'accepter la démission des administrateurs Robert Roth et Christian Faltot et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats.

- L'assemblée a décidé de nommer en tant que nouveaux administrateurs Monsieur Jean-Paul Kill, demeurant à L-Mamer et Monsieur Tom Feider, demeurant à L-Bofferdange. Les administrateurs ainsi nommé termineront les mandats de ses prédécesseurs.

Luxemburg, le 2 janvier 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 29, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08579/830/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

BAHIA EL HOUDA S.A., Société Anonyme.

Capital social: 1.250.000,- LUF.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 20, rue d'Audun.
R. C. Luxembourg B 75.399.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 septembre 2001

L'an deux mille un, le onze septembre à 13.30 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La totalité des actions composant le capital social (100) est représentée et Monsieur Yagdi Yilmaz en sa qualité d'actionnaire, préside la séance. Il constate que conformément à l'article 67-1 de la loi du 7 septembre 1987 sur les sociétés commerciales, plus de la moitié du capital social est représenté, l'Assemblée peut valablement délibérer à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Belkeiri Nourredine et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Can Omer.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée, fixé par le conseil d'administration est le suivant:

- Nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Yagdi Korkmaz, administrateur, né le 1^{er} janvier 1969 et demeurant à L-4018 Esch-sur-Alzette Luxembourg.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution figurant sur l'ordre du jour:

Résolution unique:

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Yagdi Korkmaz.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le présent procès-verbal est composé d'une page et dressé en un exemplaire original figurant dans le Registre d'Assemblées Générales. Après lecture, il est signé par les membres du bureau.

Y.Yagdi. / O. Can / N. Belkeiri

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

(08585/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

TRENDYCASH S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.
H. R. Luxembourg B 60.704.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 22. Oktober 2001

Gemäss Beschluss der Verwaltungsratssitzung vom 22. Oktober 2001 setzt sich der Verwaltungsrat ab heute wie folgt zusammen:

- Robert Roth, wohnhaft in Audun-le-Tiche (F), Verwaltungsratsmitglied;
- Jürgen Pflästerer, wohnhaft in D-Schweich, Verwaltungsratsmitglied;
- Rüdiger Premm, wohnhaft in D-Trier, Verwaltungsratsmitglied

Luxemburg, den 22. Oktober 2001.

Auszug für die Hinterlegung beim Amtsgericht Luxemburg und zur Veröffentlichung im Mémorial, Amstblatt des Grossherzogtums Luxemburg.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08580/830/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

COMPAGNIE FINANCIERE DU TEXTILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 48.486.

Les bilans au 31 décembre 1998, 1999 et 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 562, fol. 63, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08586/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

DECIZE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2002, vol. 563, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Signatures.

(08590/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

EUROFLUID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 59.566.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} mars 2001

L'an deux mille et un, le 1^{er} mars à 10.30 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La totalité des actions composant le capital social (100) est représentée et Monsieur René Lebon en sa qualité d'administrateur-délégué, préside la séance. Il constate que conformément à l'article 67-1 de la loi du 7 septembre 1987 sur les sociétés commerciales, plus de la moitié du capital social est représenté, l'Assemblée peut valablement délibérer à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Berkane Kheira et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Nadine Carelle.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée, fixé par le conseil d'administration, est le suivant:

- Acceptation de la démission de Monsieur Amato Jean-Marc de ses fonctions d'administrateur.
- Nomination en qualité d'Administrateur, de Madame Lebon Anne-Rita, commerciale, née le 14 janvier 1952 et demeurant 3, route de Haute Fontaine, F-86420 Fontaine le Comte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant sur l'ordre du jour:

Première résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'accepter la démission de Monsieur Amato Jean-Marc de ses fonctions d'administrateur. Elle lui donne décharge pour son mandat.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur sur proposition du Conseil d'Administration, Madame Anne-Rita Lebon avec pouvoir d'engager la société avec signature conjointe d'un administrateur.
 Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée donne pouvoir au porteur du présent procès-verbal, ou d'une copie, de procéder à toutes les formalités légales d'enregistrement, immatriculation et insertion.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le présent procès-verbal est composé de deux pages et dressé en 1 exemplaire original figurant dans le Registre d'Assemblées Générales. Après lecture, il est signé par les membres du bureau.

Signature / Signature / Signature

Le président Administrateur-Délégué / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 août 2001, vol. 320, fol. 82, case 3/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(08584/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

J & P TRANSERVICE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 52.223.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 63, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Signatures.

(08591/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

J & P TRANSERVICE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 52.223.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 63, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Signatures

(08592/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

J & P TRANSERVICE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 52.223.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 63, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Signatures.

(08593/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

PwC LEARNING & EDUCATION INSTITUTE, S.à r.l., PricewaterhouseCoopers LEARNING & EDUCATION INSTITUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 66.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 janvier 2002.

Pour la société

J. Seckler

Le Notaire

(08685/231/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

MALLORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 58.896.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 16, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Signatures.

(08594/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

F.D.Q. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 61.339.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 16, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Signature.

(08595/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

F.D.V. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 61.340.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 16, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Signatures.

(08596/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

ABRAHAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 69.614.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 16, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Signatures.

(08597/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

S.E.P.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 48.053.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2002, vol. 563, fol. 43, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Signatures.

(08600/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

S.E.P.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 48.053.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2002, vol. 563, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Signatures.

(08601/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

INFOTEKNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 73.602.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 16, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Signatures.

(08598/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

PANATELLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2002, vol. 563, fol. 43, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Signatures.

(08599/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

COILTRANS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 210, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.887.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2002, vol. 563, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Signature.

(08602/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

SOCIETE COMMERCIALE DE REPRESENTATION / SCR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8370 Bertrange, 45, route de Luxembourg.

STATUTS

L'an deux mille deux, le quinze janvier.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Georges Sarrazin, commerçant, demeurant à Luxembourg, 16, Grand-rue,
- 2.- Monsieur Christophe Nordon, directeur, demeurant à Luxembourg, 19, rue J. Sauvage,
- 3.- ANTARTIC, société anonyme holding, avec siège social à Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 75.456,

représentée aux fins des présentes par deux des ses administrateurs pouvant engager ladite société sous leurs signatures conjointes, à savoir:

- Monsieur Jean Wagener, docteur en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire,
- Madame Paule Kettenmeyer, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de SOCIETE COMMERCIALE DE REPRESENTATION / SCR.

Art. 3. Le siège social est fixé à Bertrange. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, par décision des associés.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente de matériel électro-mécanique.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, entièrement libérées.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Georges Sarrazin, commerçant, demeurant à Luxembourg, 16, Grand-rue, cent vingt-cinq parts sociales	125
2.- Monsieur Christophe Nordon, directeur, demeurant à Luxembourg, 19, rue J. Sauvage, vingt-cinq parts sociales	25
3.- ANTARTIC, société anonyme holding, avec siège social à Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, cent parts sociales	100
Total: deux cent cinquante parts sociales	250

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital est entièrement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises en assemblée ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte des pertes et des profits.

Art. 13. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 14. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des actionnaires, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

Art. 15. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2002.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants, associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature:

Monsieur Georges Sarrazin, préqualifié,

2. L'adresse du siège social est fixée à L-8370 Bertrange, 45, route de Luxembourg.

Le notaire a attiré l'attention des comparants sur le fait que la société doit obtenir une autorisation administrative à faire le commerce par rapport à l'objet tel que libellé à l'article 4 des statuts, ce que les comparants reconnaissent expressément.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Sarrazin, C. Nordon, J. Wagener, P. Kettenmeyer, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 133S, fol. 55, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 24 janvier 2002.

R. Neuman.

(08620/226/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

BLUBAY, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 59.333.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

(Agent domiciliataire)

Signature

(08603/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

BLUBAY, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 59.333.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

(Agent domiciliataire)

Signature

(08604/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

BLUBAY, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 59.333.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 2 mars 2001

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Philippe Slendzak
- Madame Céline Stein

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes 2001.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

(Agent domiciliataire)

Signature

(08606/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

SA.BA.FI. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée FIDCOSERV, S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, ici représenté par son gérant Monsieur Romain Kettel, ci-après qualifié,

2.- Monsieur Romain Kettel, comptable, demeurant à L-6187 Gonderange, 18, rue de la Gare.

Lesquels comparants, ès-qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de SA.BA.FI. PARTICIPATIONS S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille Euro (35.000,- EUR) divisé en trois cent cinquante (350) actions de cent Euro (100,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'Article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'Article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrits aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société à responsabilité limitée FIDCOSERV, S.à r.l., prédésignée, trois cent quarante-neuf actions,	349
2.- Monsieur Romain Kettel, préqualifié, une action,	1
Total: trois cent cinquante actions	350

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-cinq mille Euro (35.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de cinquante mille francs.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.411.896,50 LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Romain Kettel, comptable, demeurant à L-6187 Gonderange, 18, rue de la Gare;
 - b) Monsieur André Pippig, comptable, demeurant à L-3789 Tétange, 8, rue de la Tannerie;
 - c) Mademoiselle Isabelle Konsbrück, secrétaire, demeurant à L-6450 Echternach, 78, route de Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée COMMISERV, S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon.

4) Les mandats des administrateurs et commissaires prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

5) Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon.

6) Faisant usage de la faculté offerte par l'article six des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Romain Kettel, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Kettel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 décembre 2001, vol. 516, fol. 34, case 3. – Reçu 14.119 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 22 janvier 2002.

J. Seckler.

(08617/231/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

BIMACO ALLIANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5685 Dalheim, 25, Op Widdem.

R. C. Luxembourg B 52.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 janvier 2002.

Pour la société

J. Seckler

Le Notaire

(08678/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

F.G. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 53.322.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 21 juin 2001

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Franco Sala,
- Monsieur Piergiorgio Guidotti,
- Monsieur Patrick Rochas

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2001.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

P. Rochas

Administrateur

(08605/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

ASSFINAR S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 33.566.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 21 décembre 2001

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Philippe Slendzak
- Monsieur Maurice Houssa

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes 2001.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

P. Slendzak

Administrateur

(08609/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

IMMOBAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 31.722.

Les comptes de liquidation au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 janvier 2002

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

L'Assemblée donne mandat à la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) pour clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes formalités requises.

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

P. Slendzak

Associé

(08611/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

BARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 48.149.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 3 janvier 2002

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Sylvain Rigo, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Begnins
- Monsieur Robert Niestle, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Le Lignon
- Monsieur José Dominguez, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Vesenaz

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes 2001.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

(Agent domiciliataire)

Signature

(08607/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

BARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 48.149.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

(Agent domiciliataire)

Signature

(08608/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

BARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 48.149.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

(Agent domiciliataire)

Signature

(08610/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

VANINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 83.537.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 janvier 2002.

Pour la société

J. Seckler

Le Notaire

(08679/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

MINVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 62.306.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 7 juin 2001

L'assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Philippe Slendzak
- Madame Céline Stein.

L'assemblée générale renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société:
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes 2000.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

P. Rochas

Administrateur

(08612/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

OPTIMEX, Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 154, boulevard J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 64.881.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 10 juin 2001

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Didier Lang, Administrateur-délégué
- Monsieur Albert Grelloni
- Monsieur Jean-Pascal Bousez

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Eric Gontier.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes 2001.

Luxembourg, le 15 janvier 2002.

Signature.

(08613/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

TECHNO INVEST PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5535 Remich, 8, Impasse Saint-François.
R. C. Luxembourg B 76.828.

L'an deux mille deux, le quinze janvier.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur François Kyriacopoulos, comptable, demeurant à F-54600 Villers-les-Nancy (France), 19, boulevard du Docteur Cattenoz,

agissant en sa qualité de gérant technique de la société à responsabilité limitée TECHNO INVEST PARTNER, S.à r.l., avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée TECHNO INVEST PARTNER, S.à r.l., ayant son siège social à L-5535 Remich, 8, Impasse Saint-François, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 76.828, a été constituée sous la dénomination de SHAMWARI, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 854 du 22 novembre 2000 et que ses statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 691 du 29 août 2001.

Ceci exposé, il a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations suivantes:

En vertu d'une convention sous seing privé datée du 30 novembre 2001, laquelle après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement, Monsieur Francis Thiebaut, comptable, demeurant à F-57290 Serémange-Erzange (France), 70bis, rue Charles de Gaulle, a cédé et transporté à Monsieur François Kyriacopoulos, comparant, sous les garanties de fait et

de droit, quatre-vingts (80) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, pour le prix total de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), soit vingt-quatre Euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79).

Il s'ensuit que Monsieur François Kyriacopoulos, comparant, est devenu propriétaire des parts lui cédées à compter du 30 novembre 2001 et a droit aux bénéfices à partir de la même date.

Qu'il est subrogé à compter du 30 novembre 2001 dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Monsieur François Kyriacopoulos, comparant, agissant en sa qualité de gérant technique de la société à responsabilité limitée TECHNO INVEST PARTNER, S.à r.l. prédésignée, a déclaré accepter la susdite cession de parts intervenue et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil, respectivement à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Qu'il s'ensuit que Monsieur François Kyriacopoulos, comparant, est actuellement l'associé unique de la prédite société à responsabilité limitée TECHNO INVEST PARTNER, S.à r.l.

Ensuite de quoi l'associé unique a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les résolutions suivantes prise sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toute activité relevant de la profession de conseiller économique et juridique pour le compte de clients, notamment les travaux comptables jusqu'à l'établissement du bilan, ainsi que tous conseils en placements financiers.

La société pourra effectuer toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, civiles ou commerciales pouvant se rattacher directement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national que sur le marché international.»

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de la cession de parts susvisée, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Monsieur François Kyriacopoulos, comptable, demeurant à F-54600 Villers-les-Nancy (France), 19, boulevard du Docteur Cattenoz est propriétaire de toutes les parts sociales.»

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Francis Thiebaut prénommé de ses fonctions de gérant administratif de la susdite société TECHNO INVEST PARTNER, S.à r.l., et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge du cessionnaire qui s'oblige expressément à son acquittement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Kyriacopoulos, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2002, vol. 133S, fol. 48, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

M. Thyès-Walch.

(08648/233/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

TECHNO INVEST PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5535 Remich, 8, Impasse Saint-François.

R. C. Luxembourg B 76.828.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

(08649/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

VISION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 59.141.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

L'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2000 approuve à l'unanimité les comptes annuels au 31 décembre 1999 et décide l'affectation suivante:

REPARTITION DU RESULTAT

Résultat de l'exercice	136.733
Résultat reporté	345.597
Résultat à affecter	482.330
Affectation à la réserve légale.....	6.900
Affectation à la réserve indisponible.....	16.000
Report à nouveau	459.430
	<hr/> 482.330

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signatures

(08614/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

WAGENER HALLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6183 Gonderange, 5, rue Hiel.
R. C. Luxembourg B 11.204.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

REPARTITION DU RESULTAT

Résultat de l'exercice	592.395
Résultat reporté	4.076.532
Résultat à affecter	4.668.927
Report à nouveau	4.668.927

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE

Signatures

(08615/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

WAGENER HALLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6183 Gonderange, 5, rue Hiel.
R. C. Luxembourg B 11.204.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 81, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

REPARTITION DU RESULTAT

Résultat de l'exercice	436.810
Résultat reporté	3.644.745
Résultat à affecter	4.081.555
Report à nouveau	4.081.555

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE

Signatures

(08616/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

ALIMENTATION COSTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6713 Grevenmacher, 10A, rue des Bateliers.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le quinze janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur João Jorge Rodrigues Da Costa, commerçant, demeurant à L-6713 Grevenmacher, 10A, rue des Bateliers. Lequel comparant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ALIMENTATION COSTA, S.à r.l.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Grevenmacher.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet le commerce en gros et en détail de produits alimentaires, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cent parts (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le 1^{er} février 2002 pour finir le trente et un décembre 2002.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération du capital social

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur João Jorge Rodrigues Da Costa, préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 992,-).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur João Jorge Rodrigues Da Costa, sus-nommé, est nommé gérant administratif de la société.

b) Madame Maria De Lurdes De Carvalho Monteiro, commerçante, demeurant à L-6750 Grevenmacher, 14, rue de Luxembourg, est nommée gérante technique de la société.

Les gérants pourront agir au nom de la société par leur signature individuelle pour toute opération dont la valeur n'excédera pas mille deux cent cinquante Euros (EUR 1.250,-).

Pour toute opération dont la valeur serait supérieure à mille deux cent cinquante Euros (EUR 1.250,-), la société sera engagée par la signature conjointe des gérants.

Ils peuvent conférer les pouvoirs à des tiers.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

L-6713 Grevenmacher, 10A, rue des Bateliers.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rodrigues Da Costa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2002, vol. 12CS, fol. 28, case 4. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 janvier 2002.

P. Bettingen.

(08618/202/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

RTL 4 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 55.038.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

(08655/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

DUOCOM S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzwei, den vierzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Marthe Thyès-Walch, im Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Herr Andreas Uhlig, Diplom Ingenieur, wohnhaft in D-28359 Bremen (Deutschland), Riensberger Strasse, 34.

2.- Herr Kai Varlemann, Kaufmann, wohnhaft in D-28203 Bremen (Deutschland), Landweg, 15.

Vorbenannte Personen ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

I.- Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung: DUOCOM S.A. gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Alzingen.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Telekommunikationsprodukten und der Import/Export Güter jeglicher Art mit Ausnahme von Militärmaterial.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännischen, finanziellen, mobiliaren oder immobilien Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je dreihundertzehn Euro (EUR 310,-).

Alle Aktien sind Inhaberaktien, es sei, dass das Gesetz es anders bestimmt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

II.- Verwaltung - Überwachung

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegraphisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Interimdividende zu zahlen unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

Art. 9. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit kann sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

III.- Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind.

Die Generalversammlung beschliesst über die Verwendung des Reingewinnes.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitze oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Alzingen statt und zwar am zweiten Donnerstag des Monats September um 11.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

IV.- Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Art. 13. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind fünf Prozent für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Reingewinn steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

V.- Allgemeine Bestimmungen

Art. 14. Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf deren späteren Änderungen.

VI.- Vorübergehende Bestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2002.
- 2.- Die erste Generalversammlung der Aktionäre findet statt im Jahre 2003.

VII.- Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Andreas Uhlig, vorgeannt, fünfzig Aktien	50
2.- Herr Kai Varlemann, vorgeannt, fünfzig Aktien	50
Total: einhundert Aktien	100

Alle Aktien wurden voll in bar eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) frei zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde.

VIII.- Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

IX.- Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen auf eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-).

X.- Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der die sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet:
L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.

Die Gründungsversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat eine neue Anschrift der Gesellschaft innerhalb der Ortschaft des Gesellschaftssitzes zu wählen.

Zweiter Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) und diejenige der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.

Dritter Beschluss

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- 1.- Herr Andreas Uhlig, vorgeannt;
- 2.- Herr Kai Varlemann, vorgeannt;
- 3.- Frau Maike Uhlig, ohne Beruf, wohnhaft in D-28359 Bremen (Deutschland), Riensberger Strasse, 34.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt Herr Andreas UHLIG, vorgeannt, zum Delegierten des Verwaltungsrates.

Fünfter Beschluss

Zum Kommissar wird ernannt:

GEFCO S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.

Sechster Beschluss

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars erfallen sofort nach der Generalversammlung des Jahres 2007.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Alzingen, im Jahre, Monate und am Tage, wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben alle mit Uns Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Uhlig, K. Varlemann, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2002, vol. 133S, fol. 48, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 22. Januar 2002.

M. Thyès-Walch.

(08619/233/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

SOCIETE COMMERCIALE DE PRESTATION ET DE GESTION / SCPG,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8370 Bertrange, 45, route de Luxembourg.

STATUTS

L'an deux mille deux, le quinze janvier.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Georges Sarrazin, commerçant, demeurant à Luxembourg, 16, Grand-rue,
 - 2.- Monsieur Christophe Nordon, directeur, demeurant à Luxembourg, 19, rue J. Sauvage,
 - 3.- ANTARTIC, société anonyme holding, avec siège social à Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 75.456, représentée aux fins des présentes par deux des ses administrateurs pouvant engager ladite société sous leurs signatures conjointes, à savoir:
 - Monsieur Jean Wagener, docteur en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire,
 - Madame Paule Kettenmeyer, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.
- Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de SOCIETE COMMERCIALE DE PRESTATION ET DE GESTION / SCPG.

Art. 3. Le siège social est fixé à Bertrange. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, par décision des associés.

Art. 4. La société a pour objet la représentation et la gestion administratives de matériel électro-mécanique.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, entièrement libérées.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Georges Sarrazin, commerçant, demeurant à Luxembourg, 16, Grand-rue, cent vingt-cinq parts sociales	125
2.- Monsieur Christophe Nordon, directeur, demeurant à Luxembourg, 19, rue J. Sauvage, vingt-cinq parts sociales	25
3.- ANTARTIC, société anonyme holding, avec siège social à Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, cent parts sociales	100
Total: deux cent cinquante parts sociales	250

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital est entièrement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises en assemblée ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte des pertes et des profits.

Art. 13. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 14. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des actionnaires, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

Art. 15. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2002.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants, associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature:
Monsieur Georges Sarrazin,
préqualifié.
2. L'adresse du siège social est fixée à L-8370 Bertrange, 45, route de Luxembourg.

Le notaire a attiré l'attention des comparants sur le fait que la société doit obtenir une autorisation administrative à faire le commerce par rapport à l'objet tel que libellé à l'article 4 des statuts, ce que les comparants reconnaissent expressément.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Sarrazin, C. Nordon, J. Wagener, P. Kettenmeyer, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 133S, fol. 55, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2002.

R. Neuman.

(08621/226/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

16 KINGDOMS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 59.899.

DISSOLUTION

In the year two thousand and two, on the eighteenth of January.

Before Us Maître Alphonse Lentz, notary public residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SHANG CORPORATION S.A, a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, registered at the District Court of Luxembourg under the number B 59.918, represented by Mrs Marie-Claire Haas, private employee, residing in B-Etalle by virtue of a proxy given in Tokyo, on December 21st, 2001.

The prenamed proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

That the company 16 KINGDOMS INVESTMENT S.A. ('the Company'), with its registered office at 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered at the District Court of Luxembourg under the number B 59.899, has been incorporated according to a deed of the notary Frank Baden, residing in Luxembourg, dated July 3rd, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 551, dated October 7th, 1997.

That the issued share capital of the Company is set at fifty thousand dollars US (50,000.- USD), represented by five thousand (5,000) shares with a par value of ten dollars US (10.- USD), entirely paid in.

That SHANG CORPORATION S.A. prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

That in its quality of sole shareholder of the Company, SHANG CORPORATION S.A. hereby expressly states proceed to the dissolution and the liquidation of the Company.

That SHANG CORPORATION S.A. moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company 16 KINGDOMS INVESTMENT S.A. and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company.

That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

That the shareholders' register had been destroyed at this very moment, before the undersigned notary public.

That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française.

L'an deux mille deux, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme SHANG CORPORATION S.A., avec siège social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg numéro B 59.918, ici représentée par Madame Marie-Claire Haas, employée privée, demeurant à B-Etalle, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 21 décembre 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant ès dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

Que la société anonyme 16 KINGDOMS INVESTMENT S.A., ('la Société'), établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 59.899, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg en date du 3 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 551 du 7 octobre 1997.

Que le capital social souscrit de la Société est de cinquante mille US dollars (50.000,- US\$), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix US dollars (10,- US\$), entièrement libérées.

Que la société SHANG CORPORATION S.A., prénommée, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société 16 KINGDOMS INVESTMENT S.A. et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour remplir les obligations qu'elle a ainsi contractées en relation avec les actifs et passifs de la Société.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice des leurs mandats jusqu'au moment de la dissolution.

Qu'elle a procédé à l'annulation du registre des actions et des titres représentatifs au porteur en présence du notaire instrumentant.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: M.-C. Haas et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 21 janvier 2002, vol. 465, fol. 37, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 février 2002.

A. Lentz.

(08622/221/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

INNOTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4480 Soleuvre, 62A, Chemin Rouge.

R. C. Luxembourg B 47.868.

L'an deux mille deux, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INNOTECH S.A. avec siège social à L-4155 Esch-sur-Alzette, 25, rue Léon Jouhaux, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg en date du 20 mai 1994, publié au Mémorial C, numéro 389 du 11 octobre 1994, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.868.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Christine Doerner, préqualifiée, en date du 15 avril 1998, publié au Mémorial C, numéro 519 du 15 juillet 1998.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Roland Marx, employé privé, demeurant à Soleuvre.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Liliane Neu, clerc de notaire, demeurant à Tarchamps.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Serge Spellini, ingénieur-technicien diplômé, demeurant à Soleuvre.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de Esch-sur-Alzette à L-4480 Belvaux, 62A, Chemin Rouge et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Changement de la devise en Euro.

3.- Suppression du 2ème alinéa de l'article 14 des statuts.

4.- Démission et remplacement de l'administrateur-délégué.

5.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées par les membres du bureau, et le notaire instrumentant resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide le transfert du siège social de la société de L-4155 Esch-sur-Alzette, 25, rue Léon Jouhaux à L-4480 Belvaux, 62A, Chemin Rouge, de sorte qu'il y a lieu de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Belvaux.»

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en Euros, au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de 40,3399 LUF (quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois) pour 1,- EUR (un Euro), de sorte que le capital social sera provisoirement de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR).

Troisième résolution

Suite à ce qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), subdivisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 14 des statuts, de sorte que ledit article 14 aura la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jean-Pierre Schintgen, ingénieur diplômé F.H., demeurant à L-3870 Schiffflange, 90, Cité Paerchen, en sa qualité d'Administrateur-délégué et lui accorde bonne et valable décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

Est nommé en son remplacement Monsieur Serge Spellini, ingénieur-technicien diplômé, demeurant à L-4479 Soleuvre, 40, rue des Prés, qui assumera la fonction d'Administrateur-délégué.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. Marx, L. Neu, S. Spellini, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2002, vol. 874, fol. 70, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2002.

B. Moutrier.

(08625/227/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

INNOTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4480 Soleuvre, 62A, Chemin Rouge.

R. C. Luxembourg B 47.868.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 janvier 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESch-sur-Alzette, le 24 janvier 2002.

B. Moutrier.

(08626/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

EUROPEAN TOURISM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.963.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 6 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 2001, vol. 863, fol. 91, case 10, que la société anonyme holding EUROPEAN TOURISM HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg 8, boulevard Royal, constituée sous la dénomination de GEDEAM FINANCIAL SERVICES HOLDING S.A., en vertu d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 25 février 2000, publié au Mémorial C numéro 498 du 13 juillet 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 6 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 943 du 31 octobre 2001, au capital social de deux cent cinquante millions de lires italiennes (ITL 250.000.000,-), divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (ITL 10.000,-) chacune, entièrement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme holding EUROPEAN TOURISM HOLDING S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(08664/239/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

ISOLATION 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4936 Bascharage, 13B, rue de la Reconnaissance Nationale.
R. C. Luxembourg B 81.673.

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ISOLATION 2000 S.A., avec siège social à L-4936 Bascharage, 13B, rue de la Reconnaissance Nationale, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 2001, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 81.673.

L'assemblée est présidée par Monsieur Salvatore Morreale, gérant de société, demeurant à F-Longwy, qui désigne comme secrétaire Monsieur Marcel Dupuis, technicien commercial, demeurant à F-Jarny.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lionel Capiaux, employé privé, demeurant à F-Metz.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Prorogation de l'exercice en cours jusqu'au 30 juin 2002.
2. Fixation de la nouvelle année sociale pour la faire débiter le 1^{er} juillet de chaque année et la terminer le 30 juin de l'année suivante.
3. Modification de l'article neuf des statuts.
4. Fixation de la date de l'assemblée générale ordinaire au deuxième vendredi du mois de novembre de chaque année à quinze heures.
5. Modification de l'article dix des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de proroger l'exercice social en cours ayant commencé le premier janvier deux mille un jusqu'au trente juin deux mille deux.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la société qui dorénavant commencera le premier juillet de chaque année pour finir le trente juin de l'année suivante.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'année sociale commence le premier juillet pour finir le trente juin de chaque année.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de refixer la date de l'assemblée générale ordinaire au deuxième vendredi du mois de novembre de chaque année à quinze heures et de modifier le premier alinéa de l'article dix des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de novembre de chaque année, à quinze heures, au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. Morreale, M. Dupuis, L. Capiaux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 133S, fol. 11, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

E. Schlessler.

(08644/227/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

**LYRA S.A., Société Anonyme,
(anc. LYRA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 34.677.

L'an deux mille un, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LYRA HOLDING S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte notarié du 26 juillet 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 60 du 11 février 1991, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 2001, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 34.677.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Kathy Marchione, employée privée, demeurant à F-Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandra Watry, employée privée, demeurant à Bridel.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LYRA S.A.»

2) Modification de l'objet social de la société de Holding 29 en Soparfi (article 2).

3) Régularisation des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 18 juin 2001.

4) Modification de l'article 11 pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.»

5) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en LYRA S.A. et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LYRA S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver et de confirmer les décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 18 juin 2001,

1.- de convertir en euros le capital jusque-là exprimé en francs belges, de supprimer la valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) par action des sept mille deux cent cinquante (7.250) actions existantes et de remplacer celles-ci par cent soixante-dix-neuf (179) actions sans désignation de valeur nominale;

2.- d'augmenter le capital social de deux cent soixante-dix-sept virgule dix-neuf euros (EUR 277,19) pour le porter de cent soixante-dix-neuf mille sept cent vingt-deux virgule quatre-vingt-un euros (EUR 179.722,81) à cent quatre-vingt

mille euros (EUR 180.000,-), par incorporation de résultats reportés et d'émettre une (1) action nouvelle sans désignation de valeur nominale;

3.- d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions, celle-ci étant fixée à mille euros (EUR 1.000,-) pour chaque action représentative du capital social de cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,-);

4.- d'adapter l'article 3, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,-), représenté par cent quatre-vingt (180) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: E. Antona, K. Marchione, S. Watry, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 133S, fol. 2, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

E. Schlessler.

(08642/227/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

AGRANDIR, AGRANDIR L'HABITAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. HELIOLUX, S.à r.l.).

Siège social: L-5811 Fentange, 119, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 49.618.

L'an deux mille un, le vingt décembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HELIOLUX, S.à r.l., ayant comme enseigne commerciale AGRANDIR L'HABITAT BENELUX, avec siège social à L-5811 Fentange, 119, rue de Bettembourg, constituée suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 133 du 24 mars 1995, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 25 du 15 janvier 2001, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 49.618 du capital social de huit cent mille francs luxembourgeois (LUF 800.000,00), représenté par huit cents (800) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,00) chacune, intégralement libérées.

L'assemblée est composée de:

1.- Monsieur Pierre Canton, représentant, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 44, avenue Foch,

propriétaire de trois cent cinquante (350) parts sociales,

2.- Monsieur Joël Canton, ingénieur, demeurant à F-54000 Nancy, 18, rue Eugène Hugo,

propriétaire de quatre cents (400) parts sociales.

Lesdits comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées du 4 décembre 2001, aux associés contenant l'ordre du jour suivant:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en 'AGRANDIR L'HABITAT S.à r.l.' en abrégé 'AGRANDIR'.

2. Modification de l'article trois des statuts.

Copies des lettres recommandées avec récépissés ont été présentées au notaire instrumentaire.

II.- Sur les huit cents (800) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sept cent cinquante (750) parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

III.- En conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

IV. Les associés déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la société en AGRANDIR L'HABITAT, S.à r.l. en abrégé «AGRANDIR».

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de AGRANDIR L'HABITAT, S.à r.l. en abrégé «AGRANDIR».»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,
Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Canton, J. Canton, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 133S, fol. 11, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

E. Schlessler.

(08636/227/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

AGRANDIR, AGRANDIR L'HABITAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 119, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 49.618.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

E. Schlessler.

(08637/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

DEEPINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 80.505.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

Mademoiselle Astrid Galassi, employée privée, demeurant à Schifflange, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme DEEPINVEST S.A., ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 14, rue Aldringen, en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en date du 19 décembre 2001, dont une copie certifiée conforme, signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte, lequel comparant a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société DEEPINVEST S.A. fut constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 758 du 14 septembre 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 80.505, au capital social intégralement libéré de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'article cinq, alinéas 2 à 5, des statuts stipule que:

«Le capital autorisé est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires antérieurs quant aux actions nouvelles à émettre dans le cadre de ce capital autorisé. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.»

II.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 19 décembre 2001, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital social à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-), par l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

III.- Le conseil d'administration, après avoir pris note que l'actionnaire minoritaire ECOREAL S.A. renonce à son droit préférentiel de souscription, accepte la demande de souscription de cinq cents (500) actions nouvelles.

IV.- Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles DEALINVEST HOLDING S.A., société anonyme, établie à Luxembourg, 14, rue Aldringen.

V.- Toutes les nouvelles actions ont été souscrites comme dit ci-avant et libérées intégralement par paiement en espèces, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

VI.- A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement libérées.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à mille sept cent quarante euros (EUR 1.740,-) soit soixante-dix mille cent quatre-vingt-onze francs luxembourgeois (LUF 70.191,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évalué à deux millions seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze francs luxembourgeois (LUF 2.016.995,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Galassi, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 133S, fol. 11, case 3. – Reçu 20.170 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2002.

E. Schlessler.

(08638/227/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

DEALINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 80.312.

L'an deux mille un, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Madame Astrid Galassi, employée privée, demeurant à Schifflange, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme DEALINVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 14, rue Aldringen, en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en date du 17 décembre 2001, dont une copie certifiée conforme, signée ne varietur par la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société DEALINVEST HOLDING S.A. fut constituée sous forme d'une société anonyme holding suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 707 du 31 août 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 80.312, au capital social intégralement libéré de cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'article cinq, alinéas 2 à 5, des statuts stipule que:

«Le capital autorisé est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires antérieurs quant aux actions nouvelles à émettre dans le cadre de ce capital autorisé. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement dans les limites de cet article une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.»

II.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 17 décembre 2001, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de six cent dix mille euros (EUR 610.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à sept cent dix mille euros (EUR 710.000,-), par l'émission de six mille cent (6.100) actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

III.- Le conseil d'administration, après avoir pris note que l'actionnaire E COREAL S.A. renonce à son droit de souscription préférentiel, accepte la demande de souscription de six mille cent (6.100) actions nouvelles.

IV.- Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., établie à Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

V.- Toutes les nouvelles actions ont été souscrites comme dit ci-avant et libérées intégralement par paiement en espèces, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

VI.- A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à sept cent dix mille euros (EUR 710.000,-), représenté par sept mille cent (7.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement libérées.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à trois cent quarante mille soixante-cinq francs luxembourgeois (LUF 340.065,00), soit huit mille quatre cent trente euros (EUR 8.430,-).

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évalué à vingt-quatre millions six cent sept mille trois cent trente-neuf francs luxembourgeois (LUF 24.607.339,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Galassi, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 132S, fol. 91, case 7. – Reçu 246.073 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

E. Schlessler.

(08641/227/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

EMDA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8039 Strassen, 11, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 55.661.

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 janvier 2002, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 janvier 2002, volume 133S, folio 48, case 1, que la société anonyme EMDA LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social à L-8039 Strassen, 11, rue des Prés, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 55.661, constituée suivant acte reçu en date du 12 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 521 du 15 octobre 1996, au capital de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000) chacune, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société anonyme EMDA LUXEMBOURG S.A. prédésignée.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

M. Thyes-Walch.

(08647/233/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.